



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

## **PLAN DIRECTEUR DE CIRCULATION LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT SE DOTE D'UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR ORIENTER SES FUTURES INTERVENTIONS**

L'Île-Perrot, le 2 mars 2021 – À l'automne 2020, le conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot a adopté un plan directeur de circulation destiné à encadrer les décisions à prendre et les actions à poser en matière de circulation. Pour ce faire, différents outils techniques et technologiques ont été mis en place afin de supporter l'analyse et la prise de décision sur la base de données objectives et mesurables.

Pour le maire, Pierre Séguin, l'adoption de ce plan directeur de circulation est une démarche importante et était une priorité des membres du conseil municipal élus en 2017. « *En raison de notre situation insulaire et géographique, la circulation représente un enjeu de taille central pour L'Île-Perrot. Un plan directeur permet, entre autres, de baser l'ensemble des décisions prises en matière de circulation sur une structure connue. Le plan directeur de circulation est un outil important qui s'ajoute pour nous aider à prioriser les actions à venir afin de ne plus analyser les demandes à la pièce selon les connaissances usuelles. Autrement dit, la Ville s'est dotée d'un guide de référence aux orientations définies afin de guider ses réflexions et les recommandations du comité de circulation. La Ville est maintenant mieux outillée pour développer une vision stratégique globale au cours des prochaines années* », précise le maire.

### **Cinq volets prioritaires en matière de circulation**

D'ailleurs, cinq volets prioritaires ont déjà été identifiés pour améliorer la situation à L'Île-Perrot.

1. Mieux encadrer la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire;
2. Classifier le réseau routier (identifier les artères, collectrices et rues locales);
3. Améliorer l'accès à l'autoroute du Souvenir;
4. Atténuer les problèmes de vitesses;
5. Optimiser les transports en commun et les déplacements actifs.

Chacun de ces volets se décline en actions à poser afin de répondre à la problématique soulevée. Enfin, pour chacune des actions ciblées, un délai de réalisation est déterminé. L'ensemble des actions sera complété d'ici l'été 2023. [Le plan directeur de circulation est accessible ici.](#)

### **Collaboration des partenaires**

Mettre en place un plan directeur de circulation représente un long processus et exige la participation de plusieurs acteurs du milieu. En premier lieu, la Ville a mis en place un comité de circulation ad hoc. Ce comité était composé de deux conseillers municipaux, d'employés municipaux, d'un représentant de la Sûreté du Québec, de citoyens et du maire. Par la suite, après avoir identifié les différents éléments problématiques, un consultant externe expert en circulation et en transport a été mandaté dans le but d'accompagner et de conseiller la Ville dans ses réflexions et ses décisions. Tout au long du processus, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le conseil municipal et l'équipe municipale afin de valider les pistes de solutions et les décisions à prendre dans l'objectif de répondre aux problématiques liées à la circulation. L'administration municipale assure le suivi quant au plan directeur et assure le lien avec les citoyens. « *Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont collaboré à l'élaboration et à la réalisation de ce plan directeur. L'ensemble des citoyens et citoyennes de notre communauté y gagnera au cours des prochains mois et des prochaines années* », souligne le maire Séguin.